



LES ENFANTS ONT-ILS LE DROIT DE PRENDRE LA CÈNE ?

Recommandations de la Commission théologique de la FREE

Suite à la demande d'une Eglise de la FREE confrontée à la question de la distribution de la cène aux enfants, la commission théologique s'est penchée sur les conditions de participation à ce repas marquant notre appartenance au Christ et à son Eglise.

Les enfants peuvent-ils participer à la cène ? La Bible ne donne pas de réponse directe à cette question. Notre position devra donc être étayée à partir des instructions générales sur la cène et sur la place de l'enfant.

1 Fondements bibliques de la cène

L'institution de la cène se trouve dans quatre textes: trois dans les évangiles synoptiques (Mt 26.26-29; Mc 14.22-25; Lc 22.15-20), et un dans une épître de Paul (1Co 11.23-26). On peut ajouter quelques textes qui font référence à la cène, de manière plus ou moins explicite:

- Jean 6.22-58, la multiplication des pains, où Jésus affirme être le Pain de vie,
- 1 Corinthiens 10.14-18, les avertissements de Paul sur le contexte dans lequel prendre la cène,
- Actes 2.42,46 et 20.7, la pratique de la cène chez les premiers chrétiens.

1.1 Trois buts de la cène

1.1.1 Un souvenir

Nous sommes invités à nous souvenir de la mort et de la résurrection de Christ: *Faites ceci en mémoire de moi* (Lc 22.19).

1.1.2 La communion

A sa table, Christ nous invite à un partage qui ne supporte pas l'indifférence. Cette communion revêt même un aspect vital. Jésus affirme que son corps est une vraie nourriture et son sang une vraie boisson (Mt 26.26-28).

1.1.3 Une anticipation du Royaume

La cène préfigure le grand festin dans le Royaume (Mt 26.29).

1.2 Prendre la cène, un danger?

La participation à la cène est un acte lourd de signification, comme le montrent les avertissements de Paul. Les Corinthiens partageaient la cène dans le désordre, laissant libre cours à l'égoïsme et à l'ivrognerie. L'apôtre les avertit: *C'est pourquoi celui qui mange le pain ou boit la coupe du Seigneur indignement sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. Que chacun s'examine plutôt lui-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe; car celui qui mange et boit sans*

discerner le corps mange et boit un jugement contre lui-même. C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et d'infirmes, et qu'un assez grand nombre se sont endormis dans la mort. Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Mais par ses jugements le Seigneur nous corrige, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde (1Co 11.27-32).

Paul affirme que la cène prise de manière indigne a eu, dans cette Eglise, des conséquences sur la santé et la vie des membres. Mais que signifie l'expression *indignement*? A Corinthe, les riches festoyaient et s'enivraient, à côté de frères et sœurs pauvres et affamés. Les paroles de Paul ont aussi une portée plus générale: participer indignement, c'est ne pas discerner le corps du Seigneur. Car la cène est instituée pour que nous recevions le don du Christ: son sacrifice nous donne la vie et nous unit à Lui. Nous n'en comprenons pas tous les aspects. Mais cela n'empêche pas de vivre la cène dans une attitude de foi et d'engagement conscient. Le texte de 1 Corinthiens 10 montre qu'il faut changer d'allégeance, en refusant toute compromission avec l'idolâtrie.

2 La cène dans l'histoire

Pour les Eglises du Nouveau Testament et dans les premiers siècles, la cène fait partie du culte. Il paraît évident que seuls les baptisés y participaient, car la première Eglise baptisait les nouveaux convertis peu de temps après leur conversion.

Suite à l'enseignement de Augustin d'Hippone (mort en 430), certains comprennent le baptême comme un sacrement qui efface la souillure du péché originel. Ainsi, on baptise le nouveau-né dès que possible. Mais ce baptême doit être confirmé par la foi. L'enfant suivra un catéchisme, puis il confirmera son engagement chrétien. Alors il sera admis à la communion de la cène.

Par la suite, l'Eglise romaine adopte la doctrine de Thomas d'Aquin (mort en 1274), qui affirme la transsubstantiation¹: l'hostie et le vin sont changés en corps et sang du Christ. Ce changement leur confère un caractère sacré, et oblige les communiants à se confesser pour recevoir l'absolution.

Les Réformateurs ont rejeté la doctrine de Thomas d'Aquin : ils ne croient pas à la transformation du pain et du vin. Cependant, ils maintiennent le baptême des enfants. Calvin considère le baptême dans le Nouveau Testament, comme l'équivalent de la circoncision dans l'Ancien Testament: tous deux sont la marque d'entrée dans le peuple de l'Alliance. Dans les Eglises calvinistes, c'est seulement après le catéchisme et la confirmation du baptême que le croyant participe au repas du Seigneur. En mangeant le pain et en buvant le vin, le croyant se nourrit du Seigneur, dans le sens où le Seigneur se rend présent par son Esprit. Pour Zwingli, la cène n'a qu'une valeur symbolique. Il n'est pas nécessaire de la prendre très souvent. Mais l'accès est réservé à ceux qui ont suivi le catéchisme et confirmé leur baptême.

Dans notre tradition issue du Réveil de Genève, seules les personnes pouvant répondre de leur foi sont baptisées et reçoivent la cène. Pourtant, la cène est présentée à tous les participants au culte, car chacun est appelé à s'examiner lui-même. En général, la cène se vit tous les dimanches. Dans nos Eglises, deux courants minoritaires ont coexisté. Sous l'influence de Zwingli, on a parfois vécu une pratique hâtive, voire improvisée. D'autre part, l'enseignement de Darby a amené certaines Assemblées à une pratique très restrictive: la cène aurait un caractère sacré. De ce fait, elle communiquerait la sainteté, mais aussi l'éventuelle impureté d'un participant. Aujourd'hui, nos Eglises se sont heureusement libérées de ces deux influences.

¹ La transsubstantiation est le changement de toute la substance du pain et du vin, en toute la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. En conséquence, le pain de la cène est appelé *hostie* (ce qui signifie *victime*): le corps même du Christ est offert par le prêtre à Dieu.

3 Vivre la cène aujourd'hui

3.1 Réservée aux seuls baptisés?

Cette question en soulève une autre: le baptême est-il la régénération, ou seulement le signe de cette régénération? Jésus dit: *Si quelqu'un ne naît pas d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair est chair, ce qui est né de l'Esprit est esprit* (Jn 3.5-6). L'eau n'est donc que le signe de cette nouvelle naissance opérée par l'Esprit. L'Evangile le confirme: *Celui qui deviendra croyant et recevra le baptême sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné* (Mc 16.16). La condamnation ne repose pas sur celui qui ne se fait pas baptiser, mais sur celui qui ne croit pas au Seigneur. Le baptême n'est donc pas la cause, mais le signe de la nouvelle naissance. De même, la cène est un signe de la communion au Corps du Christ.

Par le baptême, la personne manifeste qu'elle a reçu une vie nouvelle et le pardon de ses péchés. Elle s'engage à vivre par la foi, à la suite du Christ. Par la cène, le croyant manifeste qu'il croit au sacrifice de Jésus-Christ, effectué une fois pour toutes, pour le pardon de ses péchés. Il s'engage aussi à rompre avec les puissances mauvaises (cf. § 1.2). Enfin, il manifeste son attachement au Corps de Christ, c'est-à-dire à l'ensemble des disciples sur toute la terre. L'ordre normal¹ est donc de s'engager d'abord par le baptême, signe de la vie nouvelle.² Ensuite, le baptisé prendra la cène, pour participer régulièrement à la communion.

3.2 Et les enfants?

Plusieurs questions se posent, à propos de l'accès de l'enfant à la cène:

- peut-il saisir consciemment le don du Christ exprimé par la cène?
- est-il capable de s'examiner lui-même, de se juger?
- est-il capable de refuser tout lien avec l'idolâtrie et d'engager sa vie à la suite du Christ?

S'il s'agit d'un petit enfant, il faut évidemment répondre non à ces trois questions. La conscience de soi est progressive, et assez tardive. Le statut de l'enfant exclut la responsabilité. Certes, le petit enfant peut percevoir la bonté du Père céleste et la tendresse de Jésus. Mais au début de sa vie, l'enfant est comme un satellite de ses parents.³ Il accédera bien plus tard à l'autonomie. L'AT distingue entre les petits enfants, incapables de discerner le bien et le mal, et ceux qui le sont (Dt 1.39, Es 7.15-16, etc.). Cependant, l'âge où l'enfant passe d'un stade à l'autre n'est pas mentionné.

Piaget a observé que l'évolution de la mentalité infantile passe par plusieurs étapes:

- égoïsme sans aucun sens moral,
- soumission par la contrainte éducative à des normes imposées,
- adhésion à des normes considérées comme sacrées et intangibles,
- développement d'un jugement moral motivé par la considération des relations avec les autres. Cette autonomie ne doit pas être comprise comme l'indépendance, mais comme le discernement par soi-même des valeurs éthiques.⁴

Chaque enfant a une maturité différente, selon son âge et le contexte dans lequel il évolue. Pour répondre aux trois questions ci-dessus, les responsables d'une communauté devront se référer à leur expérience, et demander au Seigneur le discernement spirituel.

1 Même si le NT ne le dit pas de manière formelle.

2 A noter que dans le NT, le baptême était administré sur-le-champ, ou du moins peu après l'engagement dans la foi.

3 Comme le dit si bien Henri Blocher: «L'Eglise et la place des enfants», in: *Fac Réflexion*, n°1, 1986, p17-22

4 Cf Jean PIAGET, *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, PUF, 1932^{rééd. 1992}

D'un côté, Jésus souligne la proximité des enfants avec Dieu et leur promet sa bénédiction. Par exemple, lorsqu'il dit: *Laissez les enfants venir à moi; ne les en empêchez pas, car le Royaume de Dieu est pour ceux qui sont comme eux* (Mc 10.14). L'adulte est appelé, comme l'enfant, à avoir une attitude humble pour recevoir le salut. Mais Jésus ne dit pas que l'Eglise devrait être une communauté d'enfants! Au contraire, nous sommes tous appelés à grandir, en foi et en sagesse.

D'un autre côté, être disciple du Christ implique la responsabilité et l'engagement (cf. Lc 14.26-33). L'Eglise est une communauté de disciples, comme nous le croyons dans les Eglises de professants. Chaque membre est revêtu de l'autorité du Seigneur. En refusant la cène aux enfants, nous montrons qu'ils ne sont pas encore membres à part entière. Cela n'empêche pas de les accueillir avec joie dans l'Eglise, de leur indiquer le chemin du salut... et d'invoquer sur eux la bénédiction de Dieu!

3.3 *Comment agir avec un enfant qui demande à prendre la cène?*

Il est réjouissant qu'un enfant exprime un tel souhait! Cependant, il s'agit d'instaurer un dialogue avec lui, afin de connaître ses motivations, discerner ses capacités de compréhension, sa maturité et sa foi. Nous avons tous bénéficié de frères et sœurs plus avancés dans la foi, qui nous ont montré le chemin. L'eunuque éthiopien, par exemple, a eu besoin des explications de Philippe, afin de comprendre ce qu'il lisait dans le prophète Esaïe (Ac 8.26-40). Il est donc normal qu'un aîné dans la foi dialogue avec l'enfant. Toutefois, il veillera à le faire avec une grande délicatesse, sans écraser l'enfant, et sans le presser à faire des choix qu'il ne serait pas capable d'assumer à long terme. Il est nécessaire aussi de dialoguer avec ses parents. S'ils sont opposés à ce que leur enfant prenne la cène, il s'agit de se soumettre à leur avis et d'en expliquer la raison à l'enfant, étant donné que l'enfant est sous leur responsabilité.

Si les parents et les responsables de la communauté discernent que l'enfant est apte à prendre la cène, alors ils feront bien d'aborder avec lui la question du baptême. Toujours avec une grande délicatesse et sans pression, l'enfant sera invité à manifester son entrée dans le peuple de l'Alliance. Le baptême, effectué une seule fois dans la vie, et devant toute la communauté, peut être plus difficile à vivre pour l'enfant. Et s'il ne se sent pas prêt à ce geste, c'est peut-être le signe qu'il n'est pas prêt non plus à vivre la cène, avec toutes les conséquences que cela implique. Il serait dommage que la cène soit offerte à l'enfant comme une pratique plus facile, qui l'engagerait moins.

3.4 *Comment vivre la cène en présence des enfants?*

De temps en temps, il est utile de vivre la cène en présence des enfants, afin de les instruire.¹ Cependant, l'Eglise veillera à ce qu'ils puissent participer à leur manière, sans être des observateurs passifs. Ils ne doivent en aucun cas se sentir exclus de la communauté, ou privés de nourriture! Par exemple, il est possible de prendre la cène après un repas en commun où chacun est rassasié. Ou encore, lorsque le pain et le vin passent devant les enfants, de leur distribuer des épis de blé et des grains de raisins. Par-dessus tout, on enseignera les enfants, afin que la cène ne devienne ni un repas ordinaire, ni quelque chose d'incompréhensible. Et on veillera à prendre la cène dans une véritable communion les uns avec les autres et avec le Seigneur, afin que notre pratique leur fasse envie, un jour, d'y participer!

4 *Recommandations de la Commission théologique*

D'une façon générale, la Commission théologique recommande de ne pas distribuer la cène aux enfants. Car le Nouveau Testament enseigne que chacun s'examine soi-même, pour bien saisir la

¹ Dans nos Eglises, les enfants sont généralement au culte de l'enfance, lorsque les adultes prennent la cène.

signification de cette pratique, avant d'y prendre part. La cène concerne donc les croyants conscients de ce qu'ils sont et responsables d'eux-mêmes. Pour les enfants, des formes de culte adaptées à leur stade de développement sont toujours à réinventer. Il serait désastreux de leur donner d'emblée tous les droits et devoirs d'un adulte. L'Eglise est invitée à bénir les enfants, à prier pour eux, à les enseigner dans la Parole, et à être un modèle dans l'amour et la foi... jusqu'au moment où devenus adultes, ils feront leurs propres choix de vie!

Bibliographie

- BLOCHER Henri, «L'Eglise et la place des enfants», in: *Fac Réflexion*, n°1, 1986, p17-22
- CALVIN Jean, *L'institution chrétienne*, Marne-la-Vallée & Aix-en-Provence, Farel & Kerygma, 1995, IV, 16, 30
- CALVIN Jean, *Petit traité de la sainte cène*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1997
- Groupe d'étude des Assemblées, «Les enfants peuvent-ils participer à la sainte cène?», (texte non publié), 1996
- KEVAN Ernest F., *La sainte cène*, Châlon-sur-Saone, Europresse, 1987
- PIAGET Jean, *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, PUF, 1932^{rééd. 1992}
- VILAIN Claude, *Vivre la cène aujourd'hui*, Dossier Vivre n°30, Genève, Je Sème, 2009

La Commission théologique

Ont collaboré à ce document:

Nicolas Guillemin, Jean Villard, Anne-Catherine Piguet et Cédric Chanson